

ENCORE QUELQUES MOTS SUR LE *BUPLEURUM SEMICOMPOSITUM*,
par **M. Ant. LE GRAND.**

Dans une Note précédente (voy. le Bulletin, t. XXXVII, p. 67), j'ai eu l'occasion de relever une omission de la *Flore de l'Algérie*, à propos du *Bupleurum semicompositum*, M. Battandier n'ayant pas signalé la forme à involucre lisse (p. 354). Dans l'appendice du dernier fascicule paru, cette omission est réparée et, de plus, cet auteur (s'en référant à la Note précitée) reconnaît que, bien que Linné ait dit de son espèce « affine *Odontiti* », les plantes « nommées aujourd'hui *B. Odontites* et » *B. semicompositum* ne se ressemblent aucunement ». C'est précisément ce que j'ai déjà fait remarquer ; « mais, dit-il, il reste à établir si » c'est notre *semicompositum* qui est mal nommé, ou notre *B. Odontites*. » C'est un point intéressant à vérifier. » Ce desideratum paraît d'ores et déjà rempli : en effet, outre que les synonymes du *Species* ont paru probants à tous les auteurs (sensu latissimo), l'herbier de Linné lève tous les doutes, puisque la plante qui y figure est précisément celle à laquelle a été conservé le nom d'*Odontites* (sensu stricto) (Cf. G. G. *Fl. Fr.*, 1, 724).

[Note ajoutée pendant l'impression. — Mon appréciation, en ce qui concerne le *B. Odontites*, se trouve précisément confirmée dans une toute récente et très remarquable dissertation de notre confrère M. le Dr Saint-Lager, *Sur le polymorphisme de quelques espèces du genre Bupleurum.*]

NOTE SUR LE *SILENE NEMORALIS* Waldst. et Kit., NOUVEAU POUR LA FLORE
FRANÇAISE; par **M. l'abbé H. COSTE.**

Il est dans l'Aveyron des régions privilégiées qui possèdent une flore exceptionnellement riche, et où le botaniste peut, sur un espace très limité, récolter en quelques heures les espèces les plus rares et les plus variées. Tel est, dans l'arrondissement de Saint-Affrique, le rebord occidental du Larzac et en particulier la pointe de ce plateau comprise entre Tournemire, Saint-Rome-de-Cernon et Lapanouse-de-Cernon. De forme triangulaire et d'une altitude moyenne de 800 mètres, ce petit territoire est limité au nord par le Cernon, à l'ouest et au sud par son affluent le Soulsou, dont les eaux réunies se déversent dans le Tarn. Il est constitué tout entier par les puissantes assises du calcaire jurassique, recouvertes ici, comme en général sur tout le Larzac, d'une dolomie sableuse fortement chargée de silice. Très sec, sans eau et presque sans cultures, le plateau ou *cause* n'offre guère qu'une surface

rocailleuse ou gazonnée, dont çà et là quelques maigres taillis cachent mal la nudité. Les indigènes y mènent paître de nombreux troupeaux et lui donnent le nom de *devèze*. Sur tout son pourtour, de hautes falaises, souvent inaccessibles, se dressent fièrement au-dessus des profondes vallées du Cernon et du Soulsou. Enfin, entre le lit de ces cours d'eau et le rebord du plateau, dont l'écart d'altitude atteint 350 et 400 mètres, sont des pentes abruptes, tantôt complètement dénudées, tantôt, surtout dans la vallée du Cernon, boisées et impénétrables, sillonnées partout de précipices et de profonds ravins. C'est à travers ces pentes et ces coteaux d'un accès difficile que la Compagnie du Midi construit en ce moment, au prix de pénibles efforts, la voie ferrée destinée à relier Tournemire au Vigan.

Les richesses végétales du pays dont je viens d'esquisser le portrait restèrent tout à fait inconnues jusqu'en 1875. Cette même année, le Dr Bras de Villefranche, sous la conduite de M. Hippolyte Puech, alors instituteur à Tournemire, vint à la devèze de Lapanouse récolter le *Saponaria bellidifolia* Smith et communiqua cette rare espèce à la Société botanique de France, réunie en session extraordinaire à Angers (1). A partir de ce moment, les environs de Tournemire reçurent la visite de nombreux excursionnistes. Bras s'y transporta encore plusieurs fois, et il a consigné dans son précieux *Catalogue* le résultat de ses minutieuses investigations. Ceux de nos confrères qui prirent une part si active à la session de Millau, en 1886, se rappellent encore la belle matinée du 14 juin et les espèces rares qu'ils eurent occasion de récolter sur ce même plateau (2). Enfin, depuis cette époque, j'y suis revenu moi-même tous les ans pour faire des récoltes ou diriger des recherches, et je dois dire que presque toutes mes excursions ont été marquées par la découverte de quelque plante intéressante. Ce fut dans l'une de ces fréquentes visites ou courses rapides sur cette partie du Larzac que j'eus la bonne fortune de mettre la main sur la curieuse Silénée qui fait l'objet de cette Note.

C'était le 1^{er} juillet 1889. Parti de Saint-Rome à cinq heures du matin, je m'étais arrêté, après avoir péniblement escaladé les pentes abruptes de la vallée du Cernon, au pied des majestueuses falaises qui dominant le pittoresque village de Montclarat. Tout à coup mes yeux se portèrent sur un *Silene* en pleine floraison, voisin par ses caractères du *S. italica* Pers., mais s'en distinguant à première vue par sa taille élevée et un facies tout différent. Il croissait exposé au nord, à 750 mètres d'altitude environ, et n'était pas rare sur la pelouse rocailleuse et dans

(1) Voy. le Bulletin, t. XXII, session extraord. à Angers (juin 1875), p. xxvii.

(2) *Ibid.*, session extraord. à Millau (juin 1886), p. lxxxii.

les fentes des rochers. Je n'eus rien de plus pressé que d'en faire une abondante récolte et de rentrer, le soir de ce même jour, à Montclar que j'habitais alors. Le lendemain, avant de le mettre sous presse, je le soumis à une étude approfondie. Mais, ô déception ! aucune des Flores composant ma modeste bibliothèque de botaniste ne contenait la description du précieux végétal, et vaines furent toutes mes recherches pour trouver son véritable nom. Je voulais pourtant lui en imposer un. Ne pouvant me résoudre à l'identifier avec le *Silene italica* Pers., que je connaissais bien, parce qu'il est commun dans le midi de l'Aveyron, je me décidai, après bien des hésitations, à le rapporter au *S. paradoxa* L., espèce bien caractérisée, mais qui, manquant alors à ma collection, m'était complètement inconnue. Ce fut donc sous ce nom Linnéen, accompagné d'un signe de doute, que ma plante fut communiquée à divers correspondants.

Cependant un de nos confrères ne tarda pas à me faire remarquer mon erreur, tout en m'assurant que le *Silene* en question était certainement un *S. italica* Pers. Prié de donner son avis, un second me déclara pareillement qu'il n'y voyait, lui aussi, qu'une forme luxuriante de l'espèce de Persoon. Mes doutes persistaient toujours. Enfin, en décembre dernier, l'occasion s'étant offerte d'envoyer à M. Rouy un fascicule de plantes de l'Aveyron, j'eus soin d'y glisser un exemplaire du mystérieux *Silene* de Montclarat. Notre distingué confrère, dont l'herbier est si riche en termes de comparaison, reconnut à première vue dans notre plante le *Silene nemoralis* Waldst. et Kit., plante d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de Serbie, dont une sous-espèce, le *S. crassicaulis* Willk. et Costa, récemment décrite par lui dans les *Suites à la Flore de France*, existe dans la Catalogne et le Roussillon, mais le type n'avait pas encore été découvert sur le territoire français. C'est donc à notre savant confrère M. G. Rouy qu'appartient tout le mérite de la détermination de cette curieuse espèce. Le 20 juin dernier, herborisant encore dans la même région, sur les grands rochers qui couronnent le cirque de Tournemire, je rencontrai de nouveau notre *Silene*, croissant sur le rebord du plateau, à la même altitude et dans les mêmes conditions qu'aux environs de Montclarat. Ces deux localités, distantes au plus de 3 ou 4 kilomètres, sont peu éloignées de la devèze de Lapanouse, station du rarissime *Saponaria bellidifolia* Smith, dont l'existence n'a pas encore été constatée ailleurs en France. L'indication de cette plante dans les Pyrénées due à Lapeyrouse reste litigieuse.

Le *Silene nemoralis* Waldst. et Kit. type étant nouveau pour la flore française, nous allons indiquer ici ses principaux caractères d'après nos échantillons du Larzac et en suivant pas à pas la description très dé-

taillée que M. Rouy, dans ses *Suites* (1), a donnée de sa sous-espèce, le *S. crassicaulis* Willk. et Costa :

Souche vivace, ligneuse, émettant des rameaux stériles nombreux, très feuillés, formant gazon ; tige de 5-8 décimètres, dressée, raide, fistuleuse, brièvement pubescente et munie de la base au milieu de nombreux rameaux foliifères, très visqueuse et portant dans sa moitié supérieure des rameaux florifères nombreux, allongés, très visqueux, étalés-dressés ; feuilles vertes, ciliées sur les bords et à la base, brièvement pubescentes et rudes sur les deux faces, celles des rejets stériles et les inférieures grandes, ovales ou spatulées, arrondies, mucronulées, longuement atténuées ou contractées en pétiole ailé, les caulinaires moyennes lancéolées, aiguës, atténuées à la base, les supérieures linéaires-lancéolées ; fleurs dressées, pédicellées, nombreuses, formant une panicule ample, lâche, pyramidale, régulièrement trichotome ; bractées et bractéoles linéaires, herbacées, ciliées-laineuses, plus longues que les pédicelles ; calice très allongé, en massue, ombiliqué à la base, glabre ou glabrescent, à stries rougeâtres, à dents courtes, scarieuses et très obtuses ; pétales d'un blanc sale, un peu jaunâtres en dessous, roulés en dedans le jour, s'ouvrant la nuit, non ou à peine couronnés, à limbe bifide, à onglet auriculé, non cilié, plus long que le calice ; étamines longuement saillantes ; thécaphore pubescent, plus long que la capsule et que la moitié du calice ; capsule ovoïde-conique, rompant le calice, à dents recourbées en dehors ; graines noirâtres, réniformes, anguleuses, à faces concaves et canaliculées sur le dos.

Hab. — Aveyron : Pelouses rocailleuses et grands rochers du Larzac au-dessus de Montclarat et de Tournemire. — Juin-juillet.

De tous les *Silene* de la flore aveyronnaise, c'est du *S. italica* Pers. que cette espèce se rapproche le plus. Koch (2), tout en l'admettant comme espèce, la dit très voisine du *S. italica* Pers. : « simillima antecedenti. » D'autres, tels que Nyman dans son *Conspectus*, n'en font qu'une espèce de second ordre sous la dépendance du même *S. italica* Pers. Est-ce une bonne espèce, ou faut-il n'y voir qu'une simple race de l'espèce de Persoon ? Il ne m'appartient pas de résoudre ce problème ;

(1) Voy. *Suites à la Flore de France*, fasc. I, p. 57.

(2) Nous croyons devoir, en raison de l'intérêt de la question, citer in extenso l'article suivant du *Synopsis Floræ germanicæ et helveticæ* de Jos. Koch, ed. 3 (1857), p. 88 :

6. *S. NEMORALIS* (Waldst. et Kit. *Pl. rar. Hung.* III, 277) pubescens, *panicula erecta subcongesta, ramis oppositis trichotomis viscoso-annulatis tri-multifloris, floribus porrectis, calycibus clavatis, dentibus obtusis, petalis bifidis denudatis, fol. basi barbato-ciliatis, inferioribus subrotundo-ellipticis in petiolum decurrentibus.* ♀. In silvaticis (Moravie, Silésie, Bohême, Saxe, Styrie, Carinthie)... Simillima antecedenti (*S. italica*), differt : fol. radicalibus et caulinis inferioribus latioribus, superioribus margine basin versus lanato-barbatis, panicula brevior, densiore e carpophoro capsula evidenter longiore.

mais, s'il m'était permis d'émettre une opinion personnelle à cet égard, j'ajouterais que la question ne me paraît pas douteuse. Ces deux plantes végètent dans la même région presque côte à côte, et on n'éprouve aucune difficulté à les distinguer. Les nombreux caractères qui les différencient sont mis en évidence dans le tableau suivant :

SILÈNE ITALICA Pers.

Tige de 2-5 décimètres, pleine ou à peine fistuleuse, assez grêle, peu feuillée et dépourvue de rameaux foliifères dans sa moitié inférieure, un peu visqueuse dans la partie florifère.

Feuilles d'un vert grisâtre, à pubescence serrée, les basilaires assez petites, n'ayant pas 2 centimètres de large, obtuses ou subaiguës.

Panicule peu fournie, courte et étroite (1-2 décimètres de long sur 1 décimètre de large environ), à rameaux presque toujours triflores.

Bractées petites, sensiblement plus courtes que les pédicelles.

Calice manifestement pubescent, long de 15-18 millimètres.

Pétales à onglet cilié vers le milieu.

Thécaphore égalant à peu près la capsule et la moitié du calice.

SILÈNE NEMORALIS W. et K.

Tige de 5-8 décimètres, distinctement fistuleuse, robuste, très feuillée et munie de nombreux rameaux foliifères dans sa moitié inférieure, très visqueuse dans sa moitié supérieure.

Feuilles d'un beau vert, à pubescence très courte, les basilaires grandes, larges de 2-3 centimètres, arrondies au sommet.

Panicule fournie, grande (3-4 décimètres de long sur 2-3 décimètres de large), à rameaux portant chacun 4-10 fleurs.

Bractées allongées, dépassant les pédicelles.

Calice glabre, très étroit et très long, atteignant 18-20 millimètres.

Pétales à onglet plus étroit, non cilié.

Thécaphore sensiblement plus long que la capsule et que la moitié du calice.

En janvier dernier, j'ai eu l'occasion de voir à Foix, dans le riche herbier de notre excellent confrère M. Giraudias, un bel exemplaire du *Silene nemoralis* originaire de l'Autriche, et l'examen attentif que j'en ai fait m'a convaincu que la plante de l'Europe centrale ne diffère en rien de la plante de notre Larzac. Mais les véritables affinités du *S. nemoralis* sont en réalité, comme nous l'avons déjà dit, avec le *S. crassicaulis* Willk. et Costa, qu'on rencontre dans la Catalogne et les Pyrénées-Orientales. Ce dernier, dont nous avons vu un spécimen authentique, nous a paru avoir un facies notablement différent. M. Rouy le considère comme une sous-espèce du *S. nemoralis*, dont il se distingue suffisamment, dit-il (1), « par sa taille plus élevée, sa tige plus grosse et plus fistuleuse, bien plus rameuse à rameaux grêles, ses feuilles au moins du double plus grandes, plus longuement pétiolées, ses calices plus courts (14-16 millimètres et non 18-20 millimètres) ».

(1) *Suites à la Fl. de Fr.*, p. 58.

J'ai déjà fait observer que la région où croît le *Silene nemoralis* Waldst. et Kit. possède une flore des plus remarquables. Il me paraît intéressant, en terminant cette Note, de donner ici la preuve de cette assertion. L'énumération suivante, qu'il serait facile d'étendre encore davantage, donnera une idée suffisante des richesses végétales de ce petit coin du Larzac compris entre Tournemire, Labastide et Saint-Rome-de-Cernon :

Thalictrum Grenieri Loret, *Anemone Hepatica*, *Ranunculus gramineus*, *Glaucium luteum*, *Fumaria Vaillantii*, *Sisymbrium asperum*, *Arabis muralis*, *A. brassiciformis*, *Alyssum montanum*, *A. macrocarpum*, *Draba aizoides var. saxigena*, *Kernera auriculata*, *Camelina silvestris*, *Aethionema saxatile*, *Thlaspi occitanicum Jord.*, *Hutchinsia pauciflora Loret*, *Lepidium hirtum*, *Helianthemum canum*, *H. salicifolium*, *Viola scotophylla Jord.*, *V. arenaria*, *Silene italica*, *Saponaria bellidifolia*, *Dianthus longicaulis Ten.*, *D. monspessulanus*, *Buffonia macrosperma Gay*, *Alsine Jacquini*, *A. mucronata*, *A. Bauhinorum*, *Arenaria controversa*, *A. aggregata*, *Linum campanulatum*, *L. strictum*, *L. tenuifolium*, *L. salsoloides*, *L. narbonense*, *L. Leonii*, *Acer opulifolium*, *A. monspessulanum*, *Coriaria myrtifolia*, *Rhamnus saxatilis*, *R. alpina*, *R. Alaternus et var. hederacea Loret*, *Genista hispanica*, *Cytisus sessilifolius*, *C. argenteus*, *Ononis rotundifolia*, *Anthyllis montana*, *Trifolium montanum*, *Dorycnium suffruticosum*, *Colutea arborescens*, *Vicia onobrychioides*, *Onobrychis supina*, *Spiræa obovata*, *Geum silvaticum*, *Rosa Pugeti Bor.*, *R. spinosissima*, *Cotoneaster tomentosa*, *Herniaria incana*, *Sedum anopetalum*, *Saxifraga mixta*, *Caucalis leptophylla*, *Laserpitium Nestleri*, *L. gallicum*, *L. Siler*, *Athamanta cretensis*, *Bupleurum junceum*, *B. aristatum Bartl. et auct.*, *Scandix australis*, *Galium obliquum*, *G. corrudæfolium*, *Asperula tinctoria*, *A. galioides*, *Valeriana tuberosa*, *Valerianella echinata*, *V. eriocarpa*, *Aster alpinus*, *Senecio gallicus*, *S. Gerardi*, *Leucanthemum subglaucum Laramb.*, *L. graminifolium*, *Echinops Ritro*, *Cirsium ferox*, *C. monspessulanum*, *C. bulbosum DC.*, *Carduncellus mitissimus*, *Centaurea pectinata*, *C. maculosa*, *C. montana L. var. axillarioides Loret*, *Crupina vulgaris*, *Leuzea conifera*, *Carlina acanthifolia*, *Catananche cærulea*, *Hypochoëris maculata*, *Leontodon crispus*, *Scorzonera hirsuta*, *S. purpurea*, *S. crispa*, *S. glastifolia*, *Tragopogon crocifolius*, *T. australis Jord.*, *Crepis albida*, *Hieracium saxatile*, *H. amplexicaule*, *H. bifidum*, *Campanula speciosa*, *C. Erinus*, *Arbutus Uva-ursi*, *Androsace maxima*, *Asterolinum stellatum*, *Jasminum fruticans*, *Gentiana craciata*, *G. ciliata*, *Convolvulus Cantabrica*, *Onosma echioides*, *Atropa Belladonna*, *Linaria simplex*, *L. organifolia*, *Erinus alpinus*, *Euphrasia salisburgensis*, *Melampyrum nemorosum*, *Thymus vulgaris*, *Salvia Æthiopis*, *Galeopsis intermedia*, *Stachys heraclea*, *Brunella hyssopifolia*, *Teucrium aureum*, *Plantago argentea*, *Armeria juncea*, *Rumex thyrsoides*, *Polygonum Bellardi*, *Daphne Laureola*, *D. alpina*, *D. Cneorum*, *Thesium divaricatum*, *Aristolochia Pistolochia*, *Euphorbia Duvalii Lec. et Lamott.*, *Ephedra nebrodensis*, *Tulipa Celsiana*, *Lilium Martagon*, *Ornithogalum tenuifolium*, *Allium flavum*, *Muscari botryoides*, *Asphodelus cerasifer*, *Aphyllanthes monspeliensis*, *Asparagus tenuifolius*, *A. acutifolius*, *Narcissus juncifolius*, *Epipactis*

atrorubens, *Orchis sambucina*, *Scirpus Holoschœnus*, *Carex nitida*, *C. humilis*, *C. digitata*, *Agrostis interrupta*, *Stipa pennata*, *Milium paradoxum*, *Aira media*, *Festuca spadicea*, *Bromus squarrosus*, *Botrychium Lunaria*, *Asplenium Trichomanes var. lobato-crenatum*.

M. Malinvaud présente à la Société, à l'appui de la communication précédente, un exemplaire du *Silene nemoralis* découvert par M. l'abbé Coste. Il ajoute que, s'il avait rencontré cette plante, il l'aurait rapportée, comme variété, au *S. italica* (1).

M. Rouy demande la parole et s'exprime en ces termes :

C'est, en effet, moi qui ai signalé à notre zélé confrère, M. l'abbé Coste, que le *Silene* du Larzac pris par lui pour le *S. paradoxa* et par M. Giraudias pour le *S. italica* était, en réalité, le *S. nemoralis* Waldst. et Kit. (*Pl. rar. hung.*, III, 277). Mais cette plante, assez répandue de l'Allemagne à la Serbie, étant nouvelle pour la flore française, je crois utile de résumer les caractères par lesquels elle se distingue du *S. italica*.

Taille plus élevée; tiges plus visqueuses à *rameaux inférieurs eux-mêmes rameux*; *feuilles radicales à limbe presque une fois plus grand et plus largement ovale ou arrondi*; *panicule pyramidale, grande, plus étalée, plus rameuse*; *fleurs plus nombreuses* à l'extrémité des rameaux; *pédicelles grêles et plus allongés*; *calice moins pubescent-glanduleux, plus long*; *pétales non ciliés* à l'onglet; *carpophore ordinairement plus long* que la capsule (mais ce caractère n'est pas toujours constant).

Nous avons déjà en France la magnifique sous-espèce *S. crassicaulis* Willk. et Costa, dont j'ai donné une diagnose comparative étendue dans mes *Suites à la Flore de France* (I, p. 57-59), et que nos confrères pourront trouver lors d'une session extraordinaire à Collioure (Pyrénées-Orientales). J'ajouterai que MM. Burnat et Barbey ont signalé en Piémont, au Val-Pesio, non loin de la frontière française, leur var. *pedemontana* (*S. nemoralis* herb. Thuret) de la plante de Waldstein et Kitaibel, et qui diffère de celle-ci par sa taille plus élevée, la panicule encore plus étalée et plus large à la base, à fleurs plus rapprochées à l'extrémité des rameaux.

(1) D'après Boissier, *Flora Orientalis*, I, 631, le *Silene nemoralis* Griseb. *Spicil.*, p. 172 et Ledeb. *Fl. Ross.* serait simplement synonyme du *S. italica* L., dont le *S. nemoralis* Waldst. et K. (*Hung. tab.* 249) serait probablement une variété se distinguant du type : « *Tantum panicula angustiore confertiflora* ».

M. Rouy fait ensuite à la Société la communication suivante :

ESPÈCE NOUVELLE POUR LA FLORE ESPAGNOLE, par **M. G. ROUY**.

ASPERULA BÆTICA Rouy. — Sect. *Trichogaliopsis* Lange *Prodr. Fl. hisp.*, II, p. 304. — Plante vivace, de 4-5 décimètres, émettant des *tiges* ascendantes, ou dressées, mais *un peu inclinées* au sommet (*caulibus subpendulis*), *rameuses*, nettement *quadrangulaires* à la base et jusque vers le milieu, puis arrondies, *densément* et courtement *pubescentes* sur toute leur longueur; *rameaux* inégaux, alternes ou opposés, *grêles*. Feuilles *verticillées* par 6-8, raides, *glaucescents*, étalées ou à peine réfléchies, relativement *courtes* (10-15 millimètres de long dans les verticilles caulinaires et 4-8 millimètres dans les verticilles des rameaux), linéaires-acuminées, *très pubescentes-scabres* en dessus, blanchâtres à la page inférieure; *verticilles caulinaires écartés*, égalant 5-6 fois la longueur des feuilles. *Panicule peu ouverte*, *subunilatérale*, à rameaux étalés-dressés ou peu écartés de la tige, les supérieurs florifères dès la base. *Glomérules multiflores*, *sessiles*, les inférieurs écartés, les supérieurs plus ou moins rapprochés au sommet des rameaux; *bractées lancéolées-mucronées*, *dépassant l'ovaire longuement hérissé*. *Corolle petite*, *jaune*, *très velue* sur toute sa surface externe, *hypocratériforme* à lobes ovales-mucronés égalant au plus le tube; *anthères noirâtres*, oblongues, *exsertes* du tube de la corolle. — Juin-juillet.

Hab. — ESPAGNE : prov. de CADIX : lieux herbeux calcaires, près de *Grazalema*. — *Legit* E. Reverchon, 19 juin et 13 juillet 1890 (sub nomine erroneo *Galii concatenati*).

Cette espèce présente le port de l'*Asperula pendula* Boiss., dont elle diffère par les feuilles glaucescentes, scabres en dessus (et non vertes, glabres, finement ponctuées), verticillées par 6-8 (et non par 8-10), la panicule plus ouverte et surtout par la corolle hypocratériforme, à tube étroit égalant les lobes (et non à corolle campanulée-subrotacée à tube large de moitié plus court que les lobes). — Très distincte de l'*A. asperrima* Boiss., elle se sépare aussi de l'*A. effusa* Boiss., par ses feuilles plus courtes, la panicule bien moins ouverte, subunilatérale à rameaux courts, les glomérules multiflores, la corolle moins allongée à lobes non trois fois plus courts que le tube, etc.

L'*Asperula bætica* porte à quatre le nombre des espèces de la si intéressante section *Trichogaliopsis* Lange du genre *Asperula*, qui, avec l'*A. galioides* M. B. (section *Eugalium* Lange) et les espèces de la